



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DU CAMPING LA BLANCHE HERMINE

1/ Les tarifs comprennent :

- pour la location de chalet et de mobil-home : l'emplacement pour un véhicule, la fourniture de gaz, d'électricité 10 ampères, et d'eau, (non accès au bloc sanitaire),
- pour la location de caravane (appartenant au camping) : l'emplacement pour un véhicule, la fourniture de gaz, d'électricité 10 ampères, le libre accès au bloc sanitaire, (pas de fourniture d'eau dans les caravanes).
- Pour la location d'emplacement nu (pour votre caravane ou votre toile de tente) : le libre accès au bloc sanitaire

2/ Les locations sont prévues pour le nombre de personnes précisé (possibilité de personnes en surnombre avec supplément après accord de la direction). Pour des raisons de sécurité, ou de santé (hospitalisation éventuelle pendant le séjour), les mineurs non accompagnés de leur parent, ne sont pas acceptés,

3/ Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous louée.

4/ Les arrivées pour les locations d'hébergement (chalet, mobil, caravane) se font le samedi entre 15 heures et 20 heures, (en basse saison possibilité de séjour de 2 nuits minimum), les départs le samedi entre 8 heures et 10 heures.
Les arrivées pour les locations d'emplacements se font après 14 heures, les départs avant 12 heures.

5/ Pour demander votre réservation, vous devez joindre au formulaire de réservation signé, un acompte de 25% du prix total de la location, les frais de dossier de 15 €, ainsi que le montant de l'assurance annulation (facultative, mais recommandée). -Si vous réservez moins de 30 jours avant votre arrivée, la totalité du séjour est demandée.

A réception du formulaire, et du règlement, et en fonction de nos disponibilités, un contrat vous sera expédié. Ce contrat devra nous être retourné dans un délai de 10 jours dûment signé. Sans retour du contrat sous les 10 jours, nous considérons que vous annulez le contrat. La location ne devient effective qu'avec notre accord, et après réception du versement de l'acompte, frais dossier, et assurance.

6/ Le solde de la location est payable :

- Pour l'emplacement nu, le jour de l'arrivée
- Pour l'hébergement en chalet, mobil, caravane, 30 jours avant de début du séjour, Sans règlement du solde dans le délai prévu (nous n'effectuons pas de relance), nous considérons que vous annulez le contrat, et l'acompte reste acquis par le camping.

7/ En cas d'arrivée retardée, ou de départ anticipé, pour tous les cas de location (hébergement et emplacement nu), aucun remboursement ne sera effectué. En l'absence de message télégraphique de votre part, précisant que vous avez différé votre date d'arrivée, l'emplacement, ou l'hébergement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée prévue dans le contrat, et le paiement intégral des prestations demeure exigé. Les messages téléphoniques ne sont pas admis. Pour toute modification des dates de séjour, il ne pourra être garanti le même emplacement.

8/ En cas d'annulation du contrat, par lettre recommandée, il vous sera retenu, ou vous resterez à devoir, à titre d'indemnité de rupture de contrat :

- les frais de dossier, et les frais d'assurances,
- un montant égal à 25% du coût intégral du séjour, si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée,
- un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 31 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

9/ Les tarifs pour l'assurance annulation (facultative mais recommandée), sont :

- pour une location d'un emplacement nu, de 11 € par séjour, limité à un séjour de 30 jours,
- pour une location d'hébergement, 2.10 € par nuitée (14,70 € la semaine)
- Le camping ne procède à aucun remboursement. Si vous souscrivez à l'assurance annulation, celle-ci vous rembourse l'indemnité de rupture du contrat, selon les conditions prévues par l'assurance.

10/ Les cautions pour les locations d'hébergement, : 30 jours avant votre arrivée, (lors du paiement du solde), deux cautions seront demandées, sous la forme de deux chèques :

- le premier de 300€ en garantie de dommages éventuels, - Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité. Le locataire doit impérativement être assuré en responsabilité civile et le justifier.-
 - le deuxième de 70€ en cas d'intervention pour le nettoyage de fin de séjour (la location doit être rendue dans l'état du jour d'arrivée)
- Ils vous seront éventuellement restitués après l'état des lieux de fin de séjour. En cas de départ hors des heures d'ouverture de l'accueil, la caution sera expédiée, sous déduction des frais liés à l'examen des lieux.

11/ Les animaux sont acceptés avec un supplément, sauf les chiens de 1ere et 2eme catégorie, sous réserves qu'ils soient non agressifs, non bruyants, tenus en laisse ou gardés en cage, et à jour de leurs vaccinations. Le propriétaire devra en justifier à l'arrivée, et est responsable de la propreté et de la sécurité de son animal. Selon le type de location, les animaux sont limités ou non admis. Aucun animal ne devra rester seul dans une location que ce soit de l'hébergement ou d'un emplacement.

12/ Toute personne est tenue de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping. En cas de litige, les tribunaux de Vannes seront seuls compétents.